

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Bruno DUGUEY, Maire.

Étaient présents : ANDRE Jacques, Isabelle AUBRIS, CHARTIER Didier, DELARUE Charlotte, DESBOIS Yoann, DEVAUX Médéric, DUGARD Michel, DUGUEY Bruno, DUGUEY Céline, GALLARD Cyrille, GRANDCOLLOT Thomas, HOSTE Éric, LE SECQ Jérôme, VAN LAËYS Amandine,
Était absent excusé : BISSON Dominique,
Formant la totalité du conseil municipal

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrage exprimés : 14
Date de convocation : 17/09/2024
Date d'affichage : 17/09/2024

Ordre du jour :

*approbation du compte rendu du 16/05/2024

*Délibérations :

1. Adhésion de la commune de Blainville sur Orne au SDEC ENERGIE
2. Acceptation d'un don pour le city stade
3. Devenir des parts sociales du Crédit Agricole
4. Demande de l'APCR pour les travaux du pluvial rue de la Queue de RENARD
5. Adhésion du service santé au travail du CDG14

*Compte rendu des diverses commissions communales

*Questions diverses et informations du maire

Monsieur Cyrille GALLARD est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Le compte rendu du 16/05/2024 est approuvé à l'unanimité.

1. ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BLAINVILLE SUR ORNE AU SDEC-ÉNERGIE :
DELIBERATION N°16-2024.

Vu, les statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Blainville sur Orne en date du 13 mai 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 20 juin 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que la commune de Blainville sur Orne, a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » à compter du 01^{er} janvier 2025.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 20 juin 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Blainville sur Orne, à compter du 1^{er} janvier 2025, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

CONSIDERANT que, Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'adhésion de la commune de Blainville sur Orne est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement ;
- Les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;
- La décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département ;

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT que Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 27 août 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Blainville sur ORNE au SDEC ENERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Blainville sur Orne au SDEC ÉNERGIE

2. ACCEPTATION D'UN DON CONSENTI PAR L'ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS AUGERONS POUR LA CRÉATION DU CITY STADE COMMUNAL : DELIBERATION N°17-2024

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un city stade a été installé cette année.

Monsieur le maire précise

*qu'un don de 400 euros consenti par l'entreprise TPA domiciliée à Rumesnil a été encaissé le 19 février 2024.

*que ce don doit être imputer à l'article 1328 en recettes de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

- **Accepte** le don de 400 euros consenti par l'entreprise TPA domiciliée à Rumesnil pour l'installation du city stade de la commune.

-**Autorise** Monsieur le Maire à imputer cette somme à l'article 1328 en recettes de la section d'investissement

3. CESSION DES PARTS SOCIALES DU CREDIT AGRICOLE : DELIBERATION N°18-2024.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que,

-La commune d'Epaney détient 251 parts sociales du Crédit Agricole acquises le 01 janvier 1994 lors de la souscription d'un prêt envers cet établissement bancaire.

-Ces parts sociales ont produit un revenu annuel de 8.45 euros en 2023.

-La commune ne détient plus de prêt envers cet établissement.

-La comptabilisation de ces revenus génère l'inscription d'une recette en section de fonctionnement qui doit être titre émis après encaissement.

En conséquence, il revient au Conseil Municipal de décider si ces parts sociales sont conservées ou si elles sont recédées à l'établissement de crédit.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1531-1 et L.1524-1,

CONSIDERANT :

- que la commune ne détient plus de prêt envers cet établissement bancaire.

-que l'encaissement de ces revenus génère l'inscription d'une recette en section de fonctionnement qui doit être titre émis après encaissement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de céder ces parts sociales au Crédit Agricole

4. DEMANDE DE L'AIDE AUX PETITES COMMUNES RURALES (APCR) 2024 : REFECTION TOTALE DU FIL D'EAU ET DES TROTTOIRS RUE DE LA QUEUE DE RENARD : DELIBERATION N°19-2024

Monsieur le Maire expose :

Le Route Départementale RD N°88 nommée rue de la Queue de Renard est régulièrement inondée du carrefour de la rue de la Maison Blanche à la sortie de la commune direction Sassy. Elle traverse le bourg et de nombreux véhicules y circulent. L'eau y stagne et s'évacue difficilement rendant la circulation dangereuse. De plus, elle est bordée de nombreuses habitations régulièrement inondées.

C'est pourquoi, le fil d'eau et les trottoirs doivent être entièrement refaits.

Dans cette perspective, des devis ont été demandés auprès d'entreprises. Il apparaît que la dépense globale à prévoir s'élève à 18 413 € HT.

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

- **approuve** la réfection totale du fil d'eau et les trottoirs rue de la Queue de Renards du carrefour avec la rue de la Maison Blanche à la sortie de la commune direction Sassy.

-**Sollicite** du Conseil Départemental, l'APCR 2024 concernant les dits travaux.

-**Décide** de financer cet investissement au moyen de crédits provenant de fonds libres (budget 2024)

-**Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à cette opération ;

5. ADHESION AU SERVICE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DU CALVDOS (CDG14)

Monsieur le maire présente le service de santé au travail proposé par le CDG14. La commune adhère au PST14 pour ces prestations. Le conseil municipal ne souhaite pas adhérer au service du CDG14 pour l'instant car les agents doivent se déplacer à CAEN pour les visites médicales.

6. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES.

6.1. TRAVAUX : La commission travaux a constaté lors de sa réunion à Fontaine, que les toits du lavoir et de l'arrêt de bus sont à réparer. Des devis vont être demandés.

6.2. PATRIMOINE : Pour les journées du patrimoine, la commission a organisé une exposition sur le 80^{ème} anniversaire du débarquement en Normandie. Il y a eu environ 80 visiteurs. Les documents de cette exposition vont être archivés en mairie.

Stage de tennis de cet été : 22 enfants y ont participé.

6.3. AFFAIRES SCOLAIRES : 60 élèves sont scolarisés à l'école d'Epaney. Suite à la décision du SIVOM DES 4 vents qui gère la restauration des écoles, une cantine a été installée à Epaney et Olendon en plus de la cantine de Perrières déjà existante. Environ 50 repas sont servis par jour à Epaney.

6.4. Assemblée générale de l'ADMR du 12/09/2024 à Epaney : Pour la commune d'Epaney, 1199 heures de service d'aide à domicile pour 7 bénéficiaires et 607 plateaux repas fournis pour 3 bénéficiaires.

6.5. COURS DE Théâtre dans la classe mobile : Le conseil municipal autorise MME LOUVIOT à continuer de dispenser ses cours de théâtre dans la classe mobile durant les vacances scolaires.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h30

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SIGNATURES Réunion du Conseil Municipal Du 23 septembre 2024

,

Délibérations : N°16-2024, N°17-2024, N°18-2024, N°19-2024, N°20-2024

Le Maire, Bruno DUGUEY	
Le secrétaire : Cyrille GALLARD	

